



Interreg
POCTEFA



CONSULTATION PUBLIQUE SIMPLIFIÉE

RÉALISATION D'ILLUSTRATIONS ACCOMPAGNANT L'ARGUMENTAIRE À DESTINATION DES ÉLUS DU TERRITOIRE « POURQUOI FAUT-IL PROTÉGER LA FLORE DES PYRÉNÉES ? »

Objet de la consultation : La présente consultation a pour objet la réalisation d'illustrations à l'appui de l'argumentaire « Pourquoi faut-il protéger la flore des Pyrénées » dans le cadre du projet transfrontalier européen INTERREG POCTEFA Floralab+ (EFA024/01),

Pouvoir adjudicateur :

Fédération des réserves naturelles catalanes – chef de file du projet

9, rue de Mahou

66500 Prades

<https://www.reserves-naturelles-catalanes.org/>



FÉDÉRATION DES RÉSERVES NATURELLES CATALANES

TÉLÉPHONE : 04 68 05 38 20

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Identification de la structure

1.1. Pouvoir adjudicateur et chef de file du projet

Conformément à son *RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES*, c'est au travers de son Conseil d'Administration dirigé par M. Blaise, Président de la structure, que la Fédération des réserves naturelles catalanes est le pouvoir adjudicateur de cette consultation.

→ FRNC : association loi 1901 immatriculé sous le numéro unique d'identification Siret 390 923 829 000 43 et dont le siège se trouve 9, rue de Mahou – 66500 Prades.

1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi de la consultation

La personne signataire du marché est Mme. Lespine, directrice de la Fédération des réserves naturelles catalanes : florence.lespine@reserves-naturelles-catalanes.org

1.3. Personnes auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre technique et administratif est Mme. Martin, coordinatrice du projet Floralab+ : maria.martin@reserves-naturelles-catalanes.org – 06.38.71.56.63.

2. Conditions générales et caractéristiques de la consultation

2.1. Procédure, classification CPV et forme du marché

La Fédération des réserves naturelles catalanes est un organisme de droit privé mais considéré comme public selon la définition européenne (qui peut inclure des organismes ayant une personnalité juridique privée) dans la mesure où elle répond aux critères suivants :

- elle a été créée pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- elle est dotée de personnalité juridique ; et
- elle est financée majoritairement par l'État, les autorités régionales ou locales ou par d'autres organismes de droit public.

À ce titre, la FRNC doit se conformer à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et ainsi respecter les principes de la commande publique : mise en concurrence, transparence et égalité de traitement.

Par ailleurs, s'agissant Floralab+ d'un projet européen mobilisant des financements publics, et compte

tenu du taux de cofinancement européen supérieur à 50 % des coûts éligibles du projet, les principes applicables aux achats et contractualisations publics doivent être appliqués par tous les bénéficiaires, quelle que soit leur nature juridique. Ainsi, pour tout processus d'achat, quel que soit son montant, et qu'il s'agisse d'une entité publique ou d'une entité soumise aux règles du secteur public en tant que bénéficiaire de fonds publics (les entités privées sont donc incluses ici), les principes généraux suivants doivent être respectés dans les processus de contractualisation :

- principe de transparence et de publicité,
- principe de concurrence,
- principe de confidentialité,
- principe de l'égalité de traitement,
- principe de non-discrimination.

Il doit être possible de démontrer, quel que soit le montant de l'achat, que le choix du fournisseur, du bien ou du service a été effectué dans le respect des critères d'efficacité et d'efficience économique.

Il s'agit ici d'une consultation simplifiée (cf. § 6. Estimation de la valeur du marché du *Cahier des clauses techniques particulières*), ponctuelle et composé d'un seul lot.

L'analyse et le classement des offres seront réalisés par la FRNC et validés par son Conseil d'administration. L'attribution du marché sera notifiée par voie électronique avec accusé de réception, par la coordinatrice du projet.

2.2. Durée, prise d'effet et modalités d'attribution du projet

Le projet est conclu jusqu'au 31 mai 2026. Le démarrage de l'opération est programmé dès que possible, suite au choix du prestataire.

2.3. Conditions générales d'exécution du marché et modalités de règlement

L'unité monétaire du marché est l'euro. Tous les prix sont exprimés en TTC.

Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations prévues dans le présent marché.

La diminution ou l'augmentation du montant contractuel du marché, quel qu'en soit le montant, ne donne droit à aucune indemnité pour le titulaire. Les prix sont fermes pour toute la durée de la mission.

2.4. Facturation

La prestation est prise en charge par la Fédération des réserves naturelles catalanes. Ainsi, les candidats enverront la facture à :

Structure	Destinataires des factures
Fédération des réserves naturelles catalanes (FRNC)	typhaine.pradell@reserves-naturelles-catalanes.org maria.martin@reserves-naturelles-catalanes.org

La facture sera envoyée dans les conditions suivantes :

- facture adressée à la FRNC et portant la mention « projet INTERREG POCTEFA Floralab+ EFA024/01 » ;
- le détail des prestations réalisées, objet de la facturation ;
- la ou les dates de réalisation des prestations ;
- les prix HT, TTC et la TVA ;
- les modalités de règlement (référence du compte postal ou bancaire du titulaire) ;
- la date d'établissement de la facture.

Si la facture ne respecte pas ce formalisme elle sera refusée par la FRNC.

2.5. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.6. Modalités de présentation des candidatures

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français ou en espagnol.

Les candidats doivent présenter une offre technique et économique détaillée (devis), pouvant s'accompagner de la présentation de leur structure.

2.7. Critères d'attribution de cet appel d'offre

Les réponses à cet appel d'offre seront évaluées sur 100 points, selon les critères suivants :

Valeur technique	Nb de points
Prix	40
Proposition technique et compétences dont dispose le/a candidat/e pour l'exécution de la prestation (personnel, qualification, expérience)	40
Calendrier d'exécution / Conformité aux besoins du projet	20

2.8. Modalités de réponse à cet appel d'offre et communication du prestataire retenu

Les réponses sont à adresser au plus tard le **vendredi 27 mars 2026 (18h → heure de Paris, France)**, uniquement par courrier électronique à Mme. Maria Martin, coordinatrice du projet Floralab+ : maria.martin@reserves-naturelles-catalanes.org

Le choix du prestataire aura lieu le **3 avril 2026** au plus tard.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

1. Contexte de la consultation

Stratégie et outils partagés en faveur de la flore de l'Est des Pyrénées : le projet Floralab+.

Forts de plus de 12 ans d'expériences communes, les partenaires du projet Floralab+ proposent une stratégie transfrontalière en deux axes, en faveur de l'étude, la préservation et le porté-à-connaissance de la flore des Pyrénées.

Territoires exceptionnels d'un point de vue botanique, les Laboratoires Botaniques à Ciel Ouvert (1er axe stratégique du projet) visent à devenir des sites de référence en matière de connaissances (écologiques, biogéographiques, génétiques, etc.), de suivi mutualisé et de conservation des plantes rares et menacées de l'Est Pyrénéen. Espaces d'échanges et de partage technique entre scientifiques, gestionnaires d'espaces naturels, associations naturalistes et acteurs locaux, ces territoires représentent également un terrain idéal pour la formation à la flore du massif.

Destiné aux communes, le futur label des Villages Botaniques des Pyrénées (2e axe stratégique du projet) vise quant à lui à accompagner et valoriser les démarches en faveur de la prise en compte de la flore locale dans les politiques territoriales. Ainsi, ce label vient mettre en lumière les communes pyrénéennes qui œuvrent pour le patrimoine botanique local : prise en compte et amélioration des connaissances botaniques locales, actions de restauration participatives, vulgarisation des richesses botaniques pyrénéennes auprès du grand public (entre autres, jardins et itinéraires botaniques, accueil d'expositions, d'animations et de projets scolaires sur cette thématique).

Enfin, les partenaires réaliseront conjointement des outils de formation et de sensibilisation dédiés aux plantes des Pyrénées. Au service des différents axes du projet, il s'agira de créer différentes ressources pédagogiques transversales et innovantes (dont l'argumentaire dont il est question ici), adaptées aux besoins du territoire. Innovation scientifique, implication territoriale et synergies certaines avec d'autres démarches et réseaux pyrénéens constitueront les fondements de Floralab+, pour une meilleure appropriation des enjeux botaniques pyrénéens par la société.

2. Structures partenaires du projet

Floralab+ est ancré à l'est des Pyrénées : 13 structures participent à ce projet (8 partenaires bénéficiaires, 5 partenaires associés) :



3. Réseau et projet, en quelques mots-clés !

Botanique est-pyrénéenne, espaces naturels, communes, échanges, partenariats, coopération transfrontalière et inter-professionnelle, complémentarité, suivis scientifiques, recherche, sensibilisation, formation, implication territoriale, innovation.

4. Une coordination technique portée par le chef de file

En tant que partenaire chef de file de ce projet, la Fédération des réserves naturelles catalanes assure une coordination générale entre les partenaires et les autorités de gestion pour garantir la réalisation des actions.

5. Mission de réalisation d'illustrations et compétences attendues

La FRNC, en tant que pouvoir adjudicateur, déléguera par prestation la réalisation d'illustrations accompagnant l'argumentaire prévu dans l'action 5 du projet :

Argumentaire en faveur de la conservation de la flore des Pyrénées

DESCRIPTION

Ciblant les élus locaux et les institutionnels, il s'agit là d'illustrer l'argumentaire conjointement rédigé par les structures du réseau (cf. à la coordination Clarisse Trébouet - FRNC), argumentaire sur les raisons (éthiques, écologiques, climatiques, économiques, etc.) de la protection de la flore des Pyrénées. Le document à illustrer se voudra synthétique mais aussi représentatif de l'ensemble des arguments pouvant être mis en avant en faveur de la conservation des espèces botaniques pyrénéennes. Cet argumentaire illustré sera ensuite largement partagé auprès des publics cibles, tant dans une version numérique (envois par mail, sites internet, réseaux sociaux) qu'imprimée (ressource venant en appui, par exemple, des temps d'échanges autour du label des Villages botaniques des Pyrénées, avec les élus du territoire).

Il sera question de réaliser plusieurs dessins. Le nombre exact est aujourd'hui difficile à calibrer : il dépendra essentiellement du format choisi pour l'argumentaire. Au demeurant, nous pouvons facilement imaginer qu'il s'agira d'illustrer une dizaine d'idées ou concepts développés dans les contenus du document. La possibilité d'inclusion de ces livrables dans des formats de type média (clip vidéo, animé, etc.) sera un plus dans l'analyse des réponses. Le projet devra être terminé au plus tard le 31 mai 2026.

→ Les compétences attendues

La réalisation de la mission faisant l'objet de la présente consultation nécessite le déploiement de deux compétences principales :

☐ Expertise artistique : la réalisation de la mission nécessite des compétences de maîtrise du dessin (sens artistique, créativité, imagination et un bon « coup de crayon »).

□ Capacité à travailler en équipe : la réalisation des illustrations se fera en étroite collaboration avec Clarisse Trébouet, en stage sur la coordination et production des contenus de l'argumentaire à la FRNC, et en partenariat avec l'ensemble des partenaires du projet Floralab+.

6. Estimation de la valeur du marché

Missions déléguées par prestation cf. paragraphe 5	Estimation du nombre de jours nécessaires / projet	Fourchette coût journalier TTC	Total en € TTC
Participation à la réunion de calage			
• réunion de présentation du projet en visio	0,5	400 - 600	200 - 300
Réalisation des illustrations			
• travail de dessin (estimation une 10 ^{aine} de dessins)	4	400 - 600	1600 - 2400
Échanges avec le commanditaire			
• échanges divers, ajustements éventuels	1	400 - 600	400 - 600
Participation à la réunion de restitution			
• réunion de restitution du projet en visio	0,5	400 - 600	200 - 300
Total	6	-	2 400 - 3 600

→ La valeur de ce projet est estimée dans une fourchette allant de 2 400 € TTC à 3 600 € TTC.

Prades, le 16 mars 2026

→ Lu et approuvé

Date :

Signature :

